



Paris, 30 septembre 2009

NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

**Augmentation de capital de 4,3 milliards d'euros  
Ouverture de l'offre au public en Belgique, Italie, Luxembourg, Allemagne, au  
Royaume-Uni et en Suisse**

Le passeport du prospectus français approuvé par l'AMF en Belgique, en Italie, au Luxembourg, en Allemagne et au Royaume-Uni est effectif, conformément à la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que transposée dans chacun de ces pays.

L'offre, jusqu'ici ouverte au public uniquement en France, est donc désormais ouverte au public dans ces pays.

L'offre est également désormais ouverte au public en Suisse.

**Information du public**

Un numéro vert est mis à la disposition du public : 0800 272 000. Du lundi au vendredi de 7h à 20h, des conseillers répondent à l'ensemble des questions concernant les modalités de l'augmentation de capital. Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : « invest.bnpparibas.com ». Un Prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 09-275 en date du 28 septembre 2009 est disponible sans frais au siège social de BNP PARIBAS, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de BNP PARIBAS (« invest. bnpparibas.com »), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114, de la première actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 14 mai 2009 sous le numéro D.09-0114-A01, de la deuxième actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 7 août 2009 sous le numéro D.09-0114-A02 et d'une note d'opération incluant le résumé du Prospectus. Le Prospectus en version anglaise, ainsi que des traductions du résumé en allemand, en italien et en néerlandais, sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas (« invest. bnpparibas.com »).

BNP Paribas attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.



### A propos de BNP Paribas

BNP Paribas ([www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)) est l'une des 6 banques les plus solides du monde selon Standard & Poor's\*. Avec une présence dans 85 pays et plus de 205 000 collaborateurs, dont 165 200 en Europe, BNP Paribas est un leader européen des services financiers d'envergure mondiale. Il détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. Il possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. BNP Paribas possède en outre une présence significative aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie et dans les pays émergents.

\*Dans son peer group

### Contacts Presse

Antoine Sire	+33 1 40 14 21 06	<a href="mailto:antoine.sire@bnpparibas.com">antoine.sire@bnpparibas.com</a>
Carine Lauru	+33 1 42 98 13 36	<a href="mailto:carine.lauru@bnpparibas.com">carine.lauru@bnpparibas.com</a>
Christelle Maldague	+33 1 42 98 56 48	<a href="mailto:christelle.maldague@bnpparibas.com">christelle.maldague@bnpparibas.com</a>
Céline Castex	+33 1 42 98 15 91	<a href="mailto:celine.castex@bnpparibas.com">celine.castex@bnpparibas.com</a>
Alia Ouabdesselam	+33 1 40 14 66 28	<a href="mailto:alia.ouabdesselam@bnpparibas.com">alia.ouabdesselam@bnpparibas.com</a>
Isabelle Wolff	+33 1 57 43 89 26	<a href="mailto:isabelle.wolff@bnpparibas.com">isabelle.wolff@bnpparibas.com</a>
Pascal Hénisse	+33 1 40 14 65 14	<a href="mailto:pascal.henisse@bnpparibas.com">pascal.henisse@bnpparibas.com</a>
Ilias Catsaros	+33 1 43 16 82 04	<a href="mailto:ilias.catsaros@bnpparibas.com">ilias.catsaros@bnpparibas.com</a>



## AVERTISSEMENT

*Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par BNP PARIBAS des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, en dehors de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg, du Royaume-Uni, et de Suisse, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. BNP PARIBAS n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »).*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Un Prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 09-275 en date du 28 septembre 2009 est disponible sans frais au siège social de BNP PARIBAS, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de BNP PARIBAS (« invest.bnpparibas.com »), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Le Prospectus en version anglaise, ainsi que des traductions du résumé en allemand, en italien et en néerlandais, sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas (« invest.bnpparibas.com »). Toute décision d'investissement doit être basée uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus, le Prospectus en version anglaise, et les traductions du résumé.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (« EEE ») ayant transposé la Directive Prospectus (les « États membres ») autres que la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et le Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des droits préférentiels de souscriptions ou des actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les droits préférentiels de souscription ou les actions peuvent être offerts dans ces États membres uniquement :*

- (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, ou à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;*
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ;*
- (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans ses territoires et dépendances, tout Etat des Etats-Unis et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis. Les droits préférentiels de souscription et les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (au sens de la Regulation S du U.S. Securities Act) qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit U.S. Securities Act. BNP PARIBAS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.*

*HSBC, agissant en tant qu'agent stabilisateur (ou tout établissement agissant pour son compte) pourra, sans y être tenu, intervenir afin de soutenir le cours des droits préférentiels de souscription ou des actions à un niveau plus élevé que ce qu'il pourrait être sur le marché. Ces interventions peuvent être mises en œuvre à compter de la date de lancement de l'opération et pendant toute la durée de la période de souscription.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon*